

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

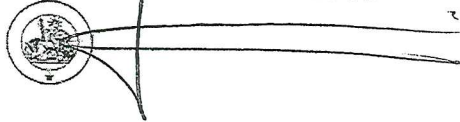
068-226800019-20190913-D2019-CP-8-11-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2019

Affichage : 25/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation Ludovic  
LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

**Extrait des délibérations**  
de la Commission permanente

N° CP-2019-8-11-2

Séance du vendredi 13 septembre  
2019

**FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIERES**  
**SOUTIEN A TROIS PROJETS**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 12 juillet 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde et autorise le versement des subventions suivantes :

- 2 000 € à la Maison Européenne de l'Architecture pour l'organisation de l'édition 2019 des « Journées de l'Architecture »,
- 1 000 € à l'Association des Maires du Haut-Rhin pour l'organisation d'un match de football transfrontalier,
- 2 000 € à la Commune d'OTTMARSHEIM pour l'organisation de l'évènement « Les Préludes Octophonia 2019 ».

Ces subventions seront prélevées sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du Budget départemental 2019 et feront l'objet d'un versement unique sur présentation de bilans financiers et qualitatifs.

M. Marc MUNCK ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de maire d'OTTMARSHEIM concernant l'attribution de la subvention départementale attribuée à cette commune.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité